

Consultation relative à l'installation de vidéosurveillance

(Consultation selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article L 2123-1 du code de la commande publique et de l'article 27 du décret n°2016-630360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.)

Descriptif du Marché

I - OBJET DU DOCUMENT

Le présent marché a pour but la mise en place d'un système de vidéoprotection évolutif fonctionnant sous protocole IP. Le nombre exact de caméras et leur implantation devra être établi après une visite de l'établissement.

Ce système comprendra la mise en place :

- de 18 à 22 caméras fixes intérieures nativement IP,
- de 2 à 4 caméras extérieures nativement IP
- d'un logiciel d'enregistrement des vidéos,
- du matériel actif (switchs POE),
- d'un logiciel de visualisation et/ou de relecture dans le bureau du Proviseur et du gestionnaire et de visualisation seule pour la loge, le CPE et le chef cuisine, avec la possibilité d'y accéder à partir de n'importe quel poste du réseau de vidéoprotection.

II - REGLEMENTATIONS

Respect des règles de confidentialité de la CNIL :

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, lorsque les caméras sont installées dans des lieux non ouverts au public

Le code de la sécurité intérieure :

- Articles L223-1 et suivants (lutte contre le terrorisme)
- Articles L251-1 et suivants

Le code de l'éducation : article R421-20 7° c

Le code civil : article 9 (protection de la vie privée)

Le code pénal :

- Article 226-1 (enregistrement de l'image d'une personne à son insu dans un lieu privé)
- Article 226-16 (non déclaration auprès de la CNIL) Article 226-18 (collecte déloyale ou illicite)
- Article 226-20 (durée de conservation excessive)
- Article 226-21 (détournement de la fonctionnalité du dispositif) Article R625-10 (absence d'information des personnes)

Application de la règle APSAD R82 demandée.

à la préfecture.

II – DESCRIPTION Du système de vidéosurveillance

Le système vidéo à déployer sera de type Full IP avec câbles à paire torsadés cat6 U/FTP sur connectique RJ45 blindée.

Les caméras intérieures auront pour objectif la surveillance des circulations afin d'éviter les dégradations. Elles seront positionnées dans quatre bâtiments :

- Bâtiment « A » : R+1 : prévoir la couverture des zones d'entrée et d'attente des élèves au RDC et R+1. Prévoir une réservation pour une ou deux caméras supplémentaires pour la future salle des sports.
- Bâtiment « B » : R+2 : prévoir la couverture au RDC de l'entrée nord, du préau et d'un couloir. Au R+1 et R+2 : couverture de la circulation centrale du bâtiment.
- Bâtiment « C » : RDC : prévoir la couverture des trois couloirs.
- Bâtiment « AGORA » : prévoir la couverture du couloir central.

Les caméras extérieures auront pour objectif de sécuriser les bâtiments et de contrôler les accès. Elles ne devront pas être dirigées vers l'extérieur de l'établissement.

- une caméra située près de l'entrée principale qui doit permettre d'identifier les personnes entrant dans l'établissement
- une caméra située près de l'ancienne entrée
- une caméra située près de l'entrée fournisseur permettant de visualiser les accès

Rappel des principales prestations à réaliser :

- Création d'un stockage IP pour être adapté au nombre de caméras cibles, relié à un réseau de switch PoE pour le raccordement des nouvelles caméras,
- Mise en service du système de stockage,
 - configuration et paramétrage des enregistrements,
 - configuration de l'affichage sur les écrans.
- Pose de caméras IP extérieures et intérieures sur réseau câbles à paires torsadées à créer (le soumissionnaire doit prévoir dans son offre la vérification de l'atténuation des réseaux créés par tests dynamiques suivant catégorie des composants pour chaque lien),
- installation de switch PoE pour caméras répartis sur les bâtiments du lycée,
- Rajout d'un onduleur pour l'enregistreur de stockage et écran de visualisation,

III - DESCRIPTION DES CAMERAS

Le système vidéo à déployer sera de type Full IP.
Les caméras devront être alimentées en POE+.

Les caméras auront les caractéristiques minimales suivantes :

- H.264, MPEG4 et MJPEG (30ips)
- Résolution 4 méga Pixels Full HD minimum
- Position objectif horizontal et corridor,
- Fonction de compensation de contre-jour,
- Portée IR 30m,
- Fonction détection de mouvement intégrée
- Sensibilité 0.015 lux (F1.4, 1/30 sec)
- Transmission 10/100/1000 base TX
- Stockage local : emplacements SD/SDHC/SDXC
- Alimentation POE+

- Environnement : -30 C ~ +55°C / Moins de 90 % HR
- Indice IP / Protection anti-vandale : IP67, NEMA 4X / IK10

Les caméras seront de type dôme ou tube, anti-vandale. En fonction des solutions de mise en œuvre, le soumissionnaire devra la pose de crosse murale. Toutes les connexions des caméras sur les câbles coaxiaux se feront soit dans la caméra directement avec fourreau métallique de protection soit dans une boîte sécurisée externe avant liaison définitive sur la caméra. Le soumissionnaire veillera à ce que seuls les abords immédiats du site soient filmés. En cas d'impossibilité, il veillera à masquer les zones de visualisation du domaine public non situés aux abords immédiats du site.

L'implantation et le nombre de caméras ainsi que les angles de vision (angles et valeur focales) seront à valider par le soumissionnaire.

IV - DESCRIPTION DE L'EXPLOITATION

L'exploitation du système de vidéoprotection sera basée sur la mise en place d'un enregistreur type NVR ou d'un serveur vidéo. Il aura pour fonction la supervision du système et l'enregistrement des vidéos.

Caractéristiques minimales de l'enregistreur (ou serveur) :

- Logiciel en Français,
- Droits d'accès avec plusieurs profils utilisateurs paramétrables,
- Interface utilisateur facile et intuitive,
- Interface Web de visualisation à distance,
- 32 canaux,
- Résolution de CIF à 3M,
- Affichage multi-canaux (16 canaux minimum),
- Compression H264, MJPEG,
- Enregistrement 48Mbits/s,
- Modes enregistrement avancés permettant l'enregistrement en continu ou basé sur un programme hebdomadaire incluant des périodes spéciales ou sur détection de mouvement ou alarmes externes,
- Lecture de 16 canaux simultanément,
- Visualisation d'images temps réel et de séquences vidéo en relecture en simultanée,
- Accès à distance via ordinateur distant ou smartphone,
- Sortie vidéo HDMI/VGA,
- Détection de mouvement,
- Recherche sur évènement,
- Capacité de stockage (**calcul à faire par le soumissionnaire**),
- Sauvegarde via clé USB, réseau, DVD,
- Port réseau gigabit Ethernet,

L'enregistrement sera permanent en journée et sur activités durant la nuit et les jours de fermeture du lycée (jours fériés, périodes de vacances). **A préciser avec l'établissement.**

Les séquences vidéo seront stockées pendant 30 jours.

L'enregistreur sera installé dans le local serveurs rez-de-chaussée du bâtiment « AGORA ». Un écran 22 pouces sera à fournir pour sa connexion à l'enregistreur. Un onduleur sera également fourni.

Points de visualisation :

- Proviseur,
-
- Gestionnaire,
- Loge,
- CPE,
- Chef cuisine.

Pour la loge, un ordinateur sera prévu avec des performances suffisantes (de type HP Z230 ou équivalent) pour visualiser de façon fluide les images des caméras. Un écran 32 pouces sera prévu à la loge.

L'accès au système de vidéosurveillance se fera directement sur l'enregistreur au niveau du local Serveurs ou sur les ordinateurs (à l'exception de la loge).

Le câblage devra être conforme à la dernière version de l'ET1 (avril 2016).

Les liaisons cuivre des caméras vers les baies de brassage devront être réalisées avec des câbles catégorie 6A U/FTP minimum.

V - FORMATION

Le soumissionnaire devra prévoir la formation des utilisateurs (Proviseur, Gestionnaire, chef cuisine, agents d'accueil) sur l'exploitation et la gestion du système.

Le soumissionnaire détaillera le contenu des formations et le nombre de sessions et de personnes formées.

VI - MAINTENANCE

Le soumissionnaire devra faire une proposition de contrat de maintenance. Celui prendra effet après l'année de garantie.

Il contiendra au minimum les prestations ci-après :

- Vérification de la qualité des images,
- Vérifications des orientations des caméras,
- Nettoyage des objectifs et des caissons,
- Contrôle des commandes générales pour les dômes motorisés,
- Vérifications des paramètres d'enregistrement,
- Vérification et nettoyage des moniteurs d'exploitation,
- Contrôle du fonctionnement des encodeurs,
- Sauvegarde des paramètres système,
- Vérification de l'intégrité des serveurs,
- Sauvegarde de la configuration sur clé USB (base de données).

VII - ELEMENTS A FOURNIR

Le soumissionnaire devra fournir les éléments suivants :

- Fiches techniques de tous les produits proposés (caméras, objectifs, enregistreur, PC pour visualisation, écrans 32 et 22 pouces, logiciels, onduleur, câbles, connecteurs, baie, panneaux de brassage, cordons RJ45-RJ45 ...),
- Mémoire technique contenant la description des travaux, le synoptique de l'installation, la méthodologie proposée, la composition de l'équipe prévue, le planning prévisionnel des travaux, une liste de références dans le domaine de la vidéosurveillance,
- Un bordereau de prix détaillé

VIII – CRITERES DE SELECTION

Rappel des critères de choix des soumissionnaires inscrit dans le règlement de consultation, à savoir :

Critères	Pondération	Sous-critères éventuels	Pondération
1) PRIX sur la base du montant global et forfaitaire proposé par le candidat	40 %	1-1)	%
2) VALEUR TECHNIQUE jugée à l'appui de la note méthodologique ou mémoire technique à remettre obligatoirement avec l'offre devant préciser les éléments d'analyse suivants :	60 %	2-1) Méthodologie d'intervention dans un établissement scolaire, synoptique fonctionnel de l'architecture vidéo sur l'architecture VDI, plan de couverture vidéo détaillé, équipe dédiée au projet (moyen humains dédié), mode opératoire pose câbles et équipements, gestion des déchets, liste de références équivalentes.	40 pts
		2-2) Planning des tâches détaillé par bâtiment et par répartiteur	30 pts
		2-3) Fiches techniques de tous les produits mis en œuvre pour le projet avec sélection	30 pts

Précision sur la valeur technique :

Le soumissionnaire doit fournir tous les éléments demandés dans le tableau ainsi que tous documents permettant de justifier la bonne compréhension du dossier.

